



---

## AVIS PUBLIC

---

**Déneigement et déglçage des chemins– 3 ans**  
**Circuit # \_\_\_\_\_ (De 1 à 6 - à spécifier lors du dépôt de vos soumissions)**

---

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour des travaux liés au déneigement et au déglçage de ses chemins, regroupés en six circuits, pour une période de trois ans (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025).

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

**« Déneigement et déglçage des chemins– 3 ans**  
**Circuit # \_\_\_\_\_ (De 1 à 6 - à spécifier lors du dépôt de vos soumissions) »**

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville situé au 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention « **Déneigement et déglçage des chemins– 3 ans – Circuit # \_\_\_\_\_ (De 1 à 6 - à spécifier lors du dépôt de vos soumissions)** » jusqu'à 13 h 30, le 8 juin 2022 pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante [www.seao.ca](http://www.seao.ca), selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 17 mai 2022.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le (ou les) soumissionnaire(s).

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Coaticook, ce 17 mai 2022.

La greffière,

  
Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 17 mai 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 17 mai 2022.

Donné à Coaticook, ce 17 mai 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras